

160^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

Le mercredi 9 juin 2010 à Couvet

Présidence: M. Vincent Genzoni
Vice-présidence: La pasteure Yvena Garraud-Thomas

Presse: Chargée de l'information et de la communication:
Mme Catherine Lüscher
RTN 2001:
L'Express et L'Impartial:
"Passerelles":
Canal Alpha:
La Vie protestante: M. Pierre-Alain Heubi
Protestinfo : M. Ramu

Députés à voix consultatives:

Armée du Salut: M. Timothée Houmard

Eglise catholique chrétienne: Mme Françoise Schetty

Eglise catholique romaine: Abbé Gilles Gaschoud

Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Montbéliard:

Fédération Evangélique Neuchâteloise: M. Olivier Favre

39 députés sont présents ainsi que 7 suppléants.

A 8h23, **le président** ouvre la 160^e session du Synode et souhaite la bienvenue à chacun. Il remercie la paroisse du Val-de-Travers pour son accueil. Il passe la parole au **pasteur René Perret**, paroisse du Val-de-Travers, pour la prière.

Le président rappelle les modalités d'usage pour le déroulement de la session. Il excuse les deux candidats à la consécration qui sont absents ce jour.

Le président se réfère à l'ordre du jour reçu par les députés qui a la teneur suivante:

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires
 - a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)
 - b) Conseil synodal (1 membre laïc et 2 membres ministres)
 - c) Commission de consécration (2 membres laïcs)
 - d) Synode missionnaire (1 député et 1 suppléant)
 - e) Conseil d'examen de la gestion (1 ministre)
 - f) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)
3. Rapports de la Commission de consécration pastorale et diaconale
4. Rapport d'activité du Conseil synodal
- introduction du Conseil synodal

- commentaires de la Commission d'examen de la gestion
- examen du rapport d'activité

5. Rapports des Commissions nommées par le Synode

6. Comptes 2009

- introduction du Conseil synodal
- commentaires de la Commission d'examen de la gestion
- examen des comptes 2009
- Rapport de l'organe de contrôle

7. Rapport n°1 du Conseil synodal concernant la dissolution de la paroisse de langue allemande

8. Rapport n°2 du Conseil synodal concernant la mise en place de l'organisation de l'EREN et du tableau des postes 2011

11h30 Culte au temple de Couvet présidé par le pasteur Patrick Schlüter

14h00 Reprise des débats

9. Présentation de la paroisse du Val-de-Travers par son président, M. Michel Stauffer

10. Rapport n°3 du Conseil synodal concernant l'amélioration de la politique des ressources humaines et les mises à jour du Règlement général y relatives

11. Rapport n°4 du Conseil synodal concernant les relations avec le Louverain

12. Rapport d'information n° 5 du Conseil synodal concernant le niveau de sécurité des investissements financiers de la Caisse centrale

13. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés.

Le président passe au point

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants

Le pasteur Zachée Betché, député ministre, paroisse La Chaux-de-Fonds

Mme Catherine Bosshard, députée laïque, paroisse de Neuchâtel

M. Pascal Delorenzi, député laïc, paroisse La Chaux-de-Fonds

Mme Marylise Kristol-Labant, suppléante ministre, paroisse de l'Entre-deux-Lacs

M. René Perret, député ministre, paroisse du Val-de-Travers

Le président procède au vote.

Au vote, les validations d'élections complémentaires de députés et suppléants sont acceptés à la majorité

2. Elections complémentaires

a) Bureau du Synode (1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc)

Le président profite de ce point pour annoncer qu'il s'agit de son dernier Synode en tant que président. En effet, vu sa nomination au poste de

responsable des Services cantonaux, cette nouvelle fonction est incompatible avec l'ancienne. Il sera remplacé par la pasteure Yvena Garraud.

Les députés l'applaudissent.

b) Conseil synodal (2 membres laïcs et 2 membres ministres)

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, annonce que le Synode prend congé de Pierre de Salis comme membre du Conseil synodal. Il retrace les diverses étapes des fonctions du pasteur de Salis, qui a occupé le département Diaconie et Entraide, puis celui de l'Information et communication. Cette période a été une période charnière, en particulier dans ce dernier département, notamment avec la finalisation de la fusion de la VP neuchâteloise avec la Fondation Visage protestant; puis l'ouverture, fin de l'année passée, du nouveau site internet; l'élaboration d'une charte des acteurs de l'Eglise et enfin le lancement des réflexions autour de l'avenir des émissions Passerelles.

Dans ces différents dossiers, Pierre de Salis a très vite été associé à des équipes au travail, des personnes, des groupes et des experts de la communication et a assumé la difficile tâche de communiquer aux spécialistes la stratégie du Conseil synodal pour qu'ils la mettent en œuvre.

Le pasteur Bader souligne l'engagement exemplaire de Pierre de Salis et fait l'éloge de sa formidable capacité d'écouter les remarques dans le respect des uns et des autres ; de son élan qui lui permet de rebondir après une déception ; de l'amitié qu'il partage dans le groupe de travail du Conseil synodal ; de sa loyauté sans faille et d'une collégialité qui a permis de travailler de manière transparente et avec un sentiment de sécurité.

Le pasteur Bader, au nom du Conseil synodal et au nom de l'Eglise, exprime au pasteur Pierre de Salis sa vive reconnaissance.

Les députés le remercient par des applaudissements.

Le pasteur Pierre de Salis prend la parole en exprimant que le fait de travailler au sein du Conseil synodal lui a permis de découvrir beaucoup de choses. Il propose un petit détour du côté du Brésil en donnant quelques extraits d'un poème de Rubem Alves, théologien et psychanalyste brésilien, qui offre une belle définition de la métaphore : « exprimer en mots ce qui est au-delà des mots ». Mots du cerveau, mots de la connaissance, de la technologie, du pouvoir, ces mots sont nécessaires. Mais suffisent-ils à notre bonheur ?

A son avis, la réponse à cette question appartient à chacune et chacun qui exercent une responsabilité en Eglise. Comme le dit le poème : « pour la vision, il faut d'autres sortes de mots. Des mots qu'aucun cerveau ne peut produire. Des mots qui viennent du souffle du vent. Qui sont donnés au cœur. La grâce ».

Pour le pasteur de Salis, le plus important a été de chercher à garder, envers et contre tout, au cœur des affaires courantes, une petite fenêtre ouverte au souffle d'air, dont on ne sait ni d'où il vient, ni où il va !

Au moment de prendre congé du Synode en tant que conseiller synodal, il est très important de garder présent à l'esprit la distinction entre ces deux sortes de mots, ceux qui viennent du cerveau et ceux qui sont donnés au cœur. Dans le travail d'un exécutif, cette distinction salutaire rappelle que l'Eglise n'est pas une entreprise tout à fait comme les autres.

Le pasteur de Salis est chaleureusement applaudi.

c) Commission de consécration (2 membres laïcs)

Pas de candidats à ces postes.

d) Synode missionnaire (1 député et 1 suppléant)

Pas de candidats à ces postes.

e) Commission d'examen de la gestion

Pas de candidats à ces postes.

f) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)

Pas de candidats à ces postes.

Le président excuse les candidats à la consécration qui sont absents et passe au point

3. Rapport de la Commission de consécration pastorale et diaconale

M. Peter Aerne, pour la Commission de consécration pastorale et diaconale, présente les candidats aux consécrations.

M. Patrik Chabloz est marié et père de famille. Fleuriste de formation, il suit avec passion les Explorations théologiques de 2002 à 2005. A l'issue de cette formation, il fait le choix décisif de renoncer à son commerce pour s'engager sur le chemin du diaconat. Un 30% comme enseignant à l'Ecole des Métiers de la Terre et de la Nature de Cernier lui permet de subvenir aux besoins de sa famille pendant le temps d'études que cela implique. De 2005 à 2009 il se consacre donc à la Formation Professionnelle au Ministère, ainsi qu'à diverses sessions organisées par l'Office protestant de Formation. Patrick Chabloz obtient le diplôme de formation diaconale le 15 novembre 2008.

Il entreprend des stages dans divers lieux de l'EREN tels que l'aumônerie de rue à Neuchâtel et la diaconie de proximité dans la paroisse du Joran. Depuis 2008 il est suffragant à La Chaux-de-Fonds. Ceux qui ont collaboré avec lui confirment la vocation diaconale de Patrick Chabloz et apprécient sa capacité de travail et son souci d'entrer en relation avec tous.

Le 6 mai dernier, la Commission de consécration l'a rencontré et a éprouvé beaucoup de joie à entendre l'enthousiasme de M. Chabloz. Il a présenté une riche réflexion sur son ministère diaconal de proximité et son souci de rejoindre les exclus de notre société et les "brebis perdues" de nos paroisses. Il s'est interrogé sur les raisons de ces pertes. Pour lui, il est fondamental de ne pas s'en tenir au "faire" ; il convient surtout "d'être" avec tous. Il se voit comme "chien de pasteur".

Le pasteur Yves Bourquin, né à Neuchâtel en 1979, a toujours été habité par un profond désir de spiritualité. Adolescent, il se tourne vers l'Eglise catholique ancienne et devient servent de Messe. Puis la quitte tout en reconnaissant qu'elle a stimulé en lui une dimension réflexive. Etant animé d'un besoin d'apprendre, d'étudier, d'aiguiser son sens critique et ses approches, l'esprit protestant et sa liberté de penser lui offre ce qu'il cherche. Son parcours universitaire est important. Passionné de culture, il s'inscrit à la Faculté de Lettres à l'Université de Lausanne en langues et civilisations orientales ainsi qu'en histoire et sciences des religions. Licencié ès Lettres en 2005, il est culturellement et intellectuellement comblé. Toutefois, il demeure spirituellement sur sa faim. Il entreprend ensuite des études de théologie. Peu après avoir été baptisé au sein de la paroisse réformée de l'Entre-deux-Lacs, en janvier 2008, il obtient un Master en Théologie en juin 2008 (avec mention très bien).

Le 1^{er} août 2008, il commence un stage pastoral à plein temps à la paroisse du Joran, sous la responsabilité du pasteur Jean-Pierre Roth et le 1^{er} août 2009, il devient suffragant à 80% dans la paroisse La Chaux-de-Fonds et à 20% à la Margelle à Neuchâtel.

Les personnes ayant collaboré ou étant référentes de la suffragance de M. Yves Bourquin concordent toutes pour exprimer la pleine réussite de la formation de ce théologien passionné et passionnant, enraciné dans une foi et une spiritualité vivantes. Elles louent également ses qualités d'humilité envers le savoir des autres, son amour des gens, son brin d'humour et sa capacité à transmettre l'Évangile dans des registres très variés.

M. Pierre-Alain Kuchen, est né le 6 octobre 1968 et baptisé le 23 mars 1969 dans la paroisse de Bienne-Madretsch (BE). Photographe de presse de formation, il obtient une Licence en Théologie de l'Université de Neuchâtel en 1994 et commence un stage pastoral à Moutier. Consacré pasteur par l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura, il est marié et père de trois enfants.

M. Pierre-Alain Kuchen devient pasteur de la paroisse réformée de Tavannes. Heureux dans son ministère et sensible à la souffrance et au deuil des autres, il entame, dès 1995, une série de formations à la relation d'aide et à l'accompagnement spirituel des personnes en détresse. Il se spécialise également dans l'aumônerie d'urgence. C'est ainsi qu'il intègre le Care Team du canton de Berne, dont il devient chef d'intervention en 2002. Il suit également la formation en Education Pastorale Clinique. Depuis 2008, il partage son temps de travail entre la paroisse de Tavannes, l'aumônerie de l'Hôpital du Jura Bernois et la coordination du Care Team du canton de Berne. Il envisage de reprendre l'aumônerie de l'unité de soins palliatifs La Chrysalide.

La Commission de consécration a entendu ces candidats avec intérêt et enthousiasme. Elle demande aux députés d'accorder à M. Patrik Chabloz, l'agrégation diaconale; à M. Yves Bourquin, la consécration pastorale et à M. Pierre-Alain Kuchen, l'agrégation pastorale.

La pasteure Delphine Collaud présente le pasteur Friedrich Bodo Bergk, car M. Peter Aerne était absent lors de la rencontre avec la Commission, rencontre qui a eu lieu dans l'urgence, avant ce Synode, afin de pouvoir l'engager pour cet été encore en cas d'acceptation. Il y a eu néanmoins une heure d'entretien qui a été mise à profit. M. Bodo Bergk est arrivé un peu fatigué, après une nuit passée dans le train. Né à Darmstadt en Allemagne en 1961, Friedrich Bodo Bergk entreprend des études de théologie à Bonn, Duisbourg, Francfort et Heidelberg. Ses études terminées, il commence sa formation (I.P.T) et son travail pastoral au sein de l'Eglise réformée de France.

Si son ordination, par son Eglise de Hesse-Nassau, a lieu à Griesheim en 1992, son travail pastoral se poursuit en France, à Saint-Agrève et à Rodez jusqu'en 1996 puis en Allemagne jusqu'en 2001.

Enseignant de religion et aumônier de lycée certifié, il conjuguera tantôt travail pastoral et aumônerie clinique dans différents lycées et collèges. Son itinéraire pastoral est marqué par un important travail catéchétique et par son ouverture à l'œcuménisme.

Peu avant l'arrivée du printemps, Friedrich Bodo Bergk s'est posé la question de son ministère : le poursuivre en France ou ailleurs ? Ses recherches sur internet l'ont aiguillé sur la mise au concours d'un poste pastoral à La Chaux-de-Fonds et, à partir de là, tout va très vite. Les contacts se prennent, la procédure d'agrégation est lancée. Le candidat offre une présentation bien charpentée, fouillée, foisonnante de richesses

mais un peu difficile à suivre. Il se montre cependant capable de vulgarisation et fait preuve d'une perception pleine de finesse par rapport au milieu dans lequel il pourrait poursuivre son ministère.

Sa famille resterait en Allemagne et il envisage de faire les trajets une fois par mois pendant deux ans.

Il a très envie de revenir en paroisse après un ministère d'enseignant.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote de la consécration au corps diaconal de M. Patrick Chabloz.

Au vote, la consécration au ministère diaconal de M. Patrik Chabloz est acceptée à l'unanimité.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote de la consécration pastorale de M. Yves Bourquin.

Au vote, la consécration au ministère pastoral de M. Yves Bourquin est acceptée à l'unanimité.

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote de l'agrégation au ministère pastoral de M. Pierre-André Kuchen.

Au vote, l'agrégation pastorale de M. Pierre-André Kuchen est acceptée à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion sur la candidature de M. Bergk.

Le pasteur René Perret, paroisse du Val-de-Travers, demande si la paroisse La Chaux-de-Fonds présente le même enthousiasme que la Commission pour cette candidature.

Le président précise que cette question est d'actualité pour La Chaux-de-Fonds, mais ne doit pas être discutée dans cette séance.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, demande ce qui a motivé le pasteur Bergk à choisir l'EREN.

La pasteure Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, pour la Commission de consécration, précise qu'en Allemagne, il est plus facile de trouver des postes d'enseignants que pastoraux. L'option de La Chaux-de-Fonds s'est faite par hasard, mais il y a deux signes qui l'ont confirmé dans ce choix.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande pourquoi est-on pressé ? La Commission de consécration semble l'avoir vu en vitesse. Ce n'est pas dans la précipitation que les bonnes décisions peuvent être prises.

La pasteure Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, pour la Commission de consécration, précise que selon les informations reçues, la suffragance n'était pas légale.

Mme Claire-Lise Mayor-Aubert, pour le Conseil synodal, précise que l'intérêt de M. Bergk pour l'EREN est dû au fait qu'il s'est épris de la ville de La Chaux-de-Fonds, ville ouvrière à 1000m d'altitude. Dans le journal de son église il y avait un article sur cette église.

En ce qui concerne la rapidité du choix, il est souhaitable que la Chaux-de-Fonds ait un soutien grâce à l'enthousiasme de M. Bergk. Elle précise

que M. Berck parle le français avec un léger accent et qu'il a travaillé en France.

M. Raoul Pagnamenta aimerait une explication un peu plus claire au niveau de la suffragance. Est-ce légal? A-t-on abandonné la suffragance ?

Le pasteur Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, précise qu'il ne s'oppose pas à l'agrégation de M. Bergk, mais il pose la même question que le pasteur Pagnamenta sur la suffragance. Il demande une explication plus claire : est-ce que la suffragance est abandonnée ?

Le pasteur Gabriel Bader, du Conseil synodal, précise que ce n'est pas tout à fait exact de dire qu'on a introduit les suffragances pour les personnes venant de l'extérieur. Il est vrai qu'à certaines époques l'EREN a, par prudence, proposé une suffragance d'une année. Cette disposition présente un problème légal car la loi interdit d'avoir une période d'essai supérieure à trois mois. Il n'est donc plus possible aujourd'hui de continuer de faire des suffragances pour une année. Il faut être attentif et responsable pour pouvoir déceler les problèmes éventuels lors des trois mois d'essai. C'est la loi qui l'impose.

Le président procède au vote.

Au vote, l'agrégation au corps pastoral de M. Friedrich Bergk est acceptée à la majorité, avec 5 absentions.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, exprime une prière de reconnaissance.

4. Rapport d'activité du Conseil synodal

- **introduction du Conseil synodal**
- **commentaires de la Commission d'examen de la gestion**
- **examen du rapport d'activité**

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, cite le chiffre de 3171. C'est un chiffre noir en comptabilité, c'est le bénéfice 2009. Il n'est pas à considérer comme un chiffre exact, mais il l'est. C'est un bénéfice et il faut le dire. Il s'agit d'une réussite : faire bien. Ce rapport parle des gens qui s'engagent, à tous niveaux et le Synode a participé à ce succès. La mission évidemment menée de manière incomplète a touché maintes fois au cœur de l'Évangile. Des hommes et des femmes ont pu célébrer le Dieu qui nous envoie.

Les démarches pour renforcer les ressources financières ont porté leurs fruits. Les réponses des divers milieux d'institutions publiques telles que l'Hôpital neuchâtelois, et des milieux économiques, comme la Banque cantonale neuchâteloise, ont été encourageantes. Le pasteur Bader souligne que, lorsque les négociations aboutissent positivement, c'est toujours grâce à l'image qu'ils ont de l'Église.

Le pasteur Bader se plaît à souligner que ce bénéfice a été construit jour après jour par les efforts de chacun.

Toutefois, il relève également la fragilité de ce chiffre de 3171. L'avenir est difficile. Des postes vacants, des responsabilités lourdes pour les conseils paroissiaux, une certaine lenteur des paroissiens, la pénurie est là aujourd'hui. Ce bénéfice n'a pas été acquis facilement. Il insiste sur le fait qu'il faut être attentif à la fragilité des personnes, acteurs et actrices de l'Église. Dans les années qui viennent, une attention doit être

portée sur des situations, et en particulier au sein des paroisses, où le contexte de travail ne permet pas, dans les conditions actuelles, d'imaginer des facilitations notoires, et cela indépendamment des personnes. Le Conseil synodal n'ayant pas de baguette magique, il faudra imaginer ensemble des solutions.

Le pasteur Bader termine sur une note personnelle. L'année prochaine correspond à un changement de législature. Il informe le Synode qu'il a décidé de se présenter à la réélection pour la présidence l'année prochaine, sauf imprévus majeurs. Sa décision se base sur l'intérêt du défi qu'il y a à relever ensemble et aussi de la conviction qu'il a des idées, de la force pour affronter les défis de l'EREN pour ces prochaines années.

M. Jean-Claude Barbezat, Commission d'examen de la gestion, exprime les mêmes commentaires que l'année passée, à savoir : présentation du rapport agréable, lisibilité relativement aisée, l'apport photographique contribue à un visage souriant de notre Eglise, impression de bonne qualité. C'est un document qui dessine un portrait agréable de l'EREN et fait montre d'une bonne image de marque, qui vue de l'extérieur, se montrera positive.

Il souligne qu'il aurait pu y avoir, dans les pages « Personalia » la composition du Conseil synodal, voire celle du bureau du Synode.

Le contenu du document a suscité quelques commentaires :

Premièrement, la page de couverture met en image la lumière animant les croyants. Derrière ces croyants, il reste une masse dans l'ombre. Visibles ou non, il y a près de 65'000 membres paroissiens déclarés dans le canton, soit 5'400 membres de moins qu'en 2006. Au même rythme, l'EREN ne comptera plus que la moitié de l'effectif dans 25 ans.

Deuxièmement, la CEG partage l'inquiétude de la pénurie de ministres, qui n'aidera pas à la visibilité de l'EREN dans la population. La notion de « profil du poste » est à cerner de plus près.

Troisièmement, M. Barbezat demande à qui revient la tâche de déterminer ces profils ? Au Conseil synodal ? Au Synode ou encore à une tierce instance à préciser ? Et ensuite, quels profils pour quels postes ? Ces questions pourraient faire l'objet d'un débat synodal.

Quatrièmement, il est dommage que le rapport annuel 2009 parle très peu des Visions prospectives II. Est-ce que le Synode se rend compte de la hiérarchisation mise en place par les nouvelles structures ? Le pouvoir de décision glisse-t-il peu à peu vers l'exécutif ? La CEG s'interroge à ce sujet et laisse à chacun sa réflexion personnelle.

M. Barbezat termine en remerciant le Conseil synodal pour la bonne facture de son rapport et les députés pour leur attention.

Le président procède à l'examen du rapport chapitre par chapitre

Affaires synodales et Conseil synodal, ne suscitent aucun commentaire.

Extérieur et œcuménisme

La pasteure Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, rappelle le rôle de la FEPS, qui intervient pour des questions d'éthique et effectue tout un travail en Europe. Le président de la FEPS représente la Suisse réformée. Donc il y a un impact européen. Etant donné qu'il y aura des élections fin juin et que plusieurs candidats sont en lice, elle souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Le pasteur Gabriel Bader remercie pour cette question et précise que la FEPS défend l'image de l'Eglise protestante nationale. La FEPS a un certain nombre de spécialistes qui prennent position sur certains domaines. Elle s'occupe des relations internationales entre les Eglises. Les enjeux

actuels de la FEPS tournent autour de la cohérence de l'image protestante en Suisse. La FEPS peut aider les Eglises à aborder des questions qui concernent chacune. Une réflexion est en cours sur une éventuelle évolution de cet organisme. Le conseil de la FEPS est constitué de membres de plusieurs cantons. A signaler que lors de la prochaine législature, la majorité de l'ensemble de ses membres ne se représentera pas, dont le pasteur Thomas Wipf, actuel président.

L'élection du nouveau président de la FEPS aura lieu lundi prochain.

Le pasteur Bader présente les candidats, qui sont:

Le pasteur Didier Halter, VS, Eglise réformée du Valais, romand. Personnalité riche, bilingue, candidature solide pour défendre les spécificités romandes.

Le pasteur Gottfried Locher, BE, membre de l'Eglise BEJUSO, vice-président de l'Alliance réformée mondiale, personne brillante, soutenu par les grandes Eglises de Zürich, Berne et Vaud.

Le pasteur David Weiss, président de l'Eglise lucernoise, candidature de grande qualité.

Le Conseil synodal a décidé de soutenir la candidature de Didier Halter, parce qu'il y a certaines questions qui doivent être entendues au sein de la FEPS, notamment la question sur la laïcisation. Les Eglises romandes sont souvent plus en avance sur cette question et parfois elles pensent ne pas être assez entendues par les alémaniques. Sa candidature présente toutefois une faiblesse, car il n'est pas très connu en Suisse allemande. Il va probablement retirer sa candidature au deuxième tour. A ce moment-là, la candidature de Gottfried Locher sera soutenue par le Conseil synodal. M. Locher a une grande connaissance du monde réformé, calvinien et farelien. C'est un homme qui connaît les différentes sensibilités. C'est une excellente candidature.

Les petites Eglises de Suisse allemande soutiennent la candidature de David Weiss, mais qui pose un problème aux Romands car M. Weiss n'a pas vraiment de sensibilité concernant les enjeux romands.

Pour plus d'informations, M. Bader invite à visiter le site de la FEPS qui est très bien fait: www.feps.ch.

Le président reprend les divers chapitres du Rapport d'activité :

Intérieur; Diaconie et entraide; Théologie, Education et Formation; Information et communication; Finances et administration ne suscitent aucun commentaire.

M. Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, demande une clarification sur l'énumération des 5,5 postes, en page 28, étant donné que l'énumération des personnes citées constituent 4,5 postes, sous-entendu que le poste d'ancien directeur de la Rochelle est compris dans le total mentionné. Il estime qu'il faut, par souci de cohérence, soit le mentionner dans l'énumération ou mettre 4,5 postes.

Le pasteur David Allison, pour le Conseil synodal, précise qu'avec les décisions à venir du Synode, cet élément-là sera corrigé. Il se trouve que le quota des postes est repris du règlement général, ce qui explique le porte-à-faux avec le fait que le poste de directeur de la Rochelle n'incombe plus à l'EREN. Les discussions sur le tableau des postes et les structures cantonales du prochain Synode mettront au point cette question.

Le président procède au vote du rapport du Conseil synodal

Au vote, le rapport d'activité 2009 du Conseil synodal est accepté à l'unanimité, avec 1 abstention.

5. Rapports des Commissions nommées par le Synode

Le rapport de la Commission de consécration et le rapport de la Commission d'Examen de la gestion ne suscitent aucun commentaire.

6. Comptes 2009

- Introduction du Conseil synodal, M. Pierre Bonanomi

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, indique que, malgré la crise, l'EREN affiche un résultat financier positif. Ce résultat a pu être atteint notamment grâce au soutien de la BCN, avec un montant de Fr. 250'000.- pour les 3 Eglises reconnues. Toutefois, si le groupe d'accompagnement des contributeurs n'était pas entré en action en automne passé, la contribution ecclésiastique aurait baissé de près de 300'000 francs en 2009 et les comptes auraient été déficitaires. La crise s'est donc bien manifestée, et ce n'est que grâce aux efforts de tous qu'elle a pu être déjouée.

Un autre facteur est celui de la réduction des coûts, qui provient en partie de la pénurie de ministres ; en moyenne plus de deux postes vacants en 2009 et M. Bonanomi le déplore.

Si l'EREN était une entreprise privée, les conditions seraient réunies à fin 2009 pour qu'on octroie une prime. Les années passées ont été difficiles pour les ministres, en particulier à cause des réductions de postes; l'année écoulée a encore vu des surcroits de travail en raison des postes vacants et au bout du compte, l'année 2009 dégage un bénéfice.

Face à ce bilan, le Conseil synodal propose d'allouer une rétribution extraordinaire en faveur des collaborateurs de l'EREN. C'est ainsi qu'un montant de 55'000 francs a été provisionné sur l'exercice 2009, destiné à verser une contribution de Fr. 1'000.- par poste complet. Les versements sont prévus pour cet été. La proposition a trouvé un accueil favorable tant au niveau de la CEG que de la Commission des finances.

M. Bonanomi profite de répondre à quelques questions qui ont été posées en paroisse.

La contribution de 250'000 francs de la BCN est destinée aux trois Eglises reconnues et est répartie selon une clé de répartition. La part qui revient à l'EREN se monte à 130'000 francs environ. Ce montant est inclus dans les comptes, au poste des recettes de la contribution ecclésiastique.

- Au bilan figure un passif libellé « Emprunt 2007 » pour un montant de près de 1,5 millions de Francs. En 2007, la caisse centrale avait fait un appel à l'aide aux paroissiens et aux paroisses, qui avaient répondu très généreusement. Depuis, les années ont passé, et certains prêts arrivent à échéance. Les premiers remboursements ont déjà eu lieu, et les plus grosses sommes auront été remboursées d'ici la fin de l'année 2010.

- La Rochelle figure pour la dernière fois sur les feuilles des comptes, dans la colonne 2008. Son exploitation avait été reprise par le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie il y a quelque temps, pour une courte durée puisque le CNP a décidé de mettre fin à l'exploitation peu après. L'incendie survenu récemment a précipité les choses, et le bâtiment est inoccupé depuis. Afin de prendre la destinée de la maison en mains, un groupe de travail a été mis en place, composé de membres de la Fondation de la Rochelle, du Conseil synodal et du secrétariat général.

- Concernant l'état actuel des rentrées de la contribution ecclésiastique, M. Bonanomi informe des résultats de la part de la comptabilité, qui ont dissipé quelques soucis. En effet, pour la première fois dans l'histoire du canton, le budget de l'Etat de Neuchâtel prévoyait une baisse des rentrées fiscales des personnes physiques en 2010. Heureusement, les derniers chiffres dissipent momentanément ces craintes, puisque l'état actuel de

reentrées est conforme aux années précédentes.

M. Bonanomi fait état d'une autre difficulté qui pointe à l'horizon : Le Grand Conseil va discuter prochainement d'un projet de baisse d'impôts pour les entreprises d'ici 2015. Si le projet entrait en vigueur, la baisse se répercuterait directement sur la contribution ecclésiastique facturée aux entreprises. Néanmoins, il y aurait de nouvelles entreprises imposées, ce qui représente de nouveaux contributeurs potentiels. Comment réagir à cette perspective ? Voilà un sujet qui viendra certainement à l'ordre du jour du Conseil synodal.

- commentaires de la Commission d'examen de la gestion

M. Claude Waelti, Commission d'Examen de la gestion, a rencontré M. Pierre Bonanomi pour étudier et analyser les comptes. Il se réjouit de constater que, pour la troisième année consécutive, les comptes 2009 sont équilibrés. Le produit de la vente des immeubles pour 1,4 millions a été attribué au fonds de réserve immobilier. L'analyse des autres attributions aux provisions montre qu'environ 160'000 à 200'000 francs représentent des réserves non nécessaires, ce qui aurait amélioré le résultat 2009 si elles n'avaient pas été constituées. L'amélioration par rapport au budget est de 110'000 francs ou de 600'000 francs par rapport à la planification financière. L'examen attentif des comptes montrent notamment que:

- Le fonds de garantie a pris à sa charge 87'000 francs de cotisation pour la Caisse de pension.

L'EREN a bénéficié de remise de la FEPS et de la CER pour 90'000 francs.

- Contrairement aux craintes, la contribution ecclésiastique est restée stable par rapport à 2008. Le projet d'accompagnement des contributeurs a augmenté la rentrée des contributions ecclésiastique d'environ 100'000 francs et la visite d'entreprise a fait que la BCN a versé 250'000 aux trois Eglises reconnues.

- On peut aussi lire dans les commentaires que les postes vacants ont permis d'économiser 240'000 francs par rapport au budget.

- Les salaires et les charges sociales représentent 6'514'000 francs, soit 70% des charges.

Tous ces éléments montrent la fragilité de ces résultats, il faut être vigilant, rien n'est acquis. L'effort pour maintenir des comptes équilibrés doit être maintenu et poursuivis.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, précise qu'il remplace M. Jacques Peter, malade à Jérusalem. La paroisse se réjouit de ce beau résultat, tempéré, il est vrai, par les postes vacants. Il a toutefois deux remarques. Premièrement, la proposition fort sympathique d'allouer une prime de 55'000 francs au personnel de l'EREN. Ce n'est pas le fond, mais la forme qui est mis en cause, car cette prime a paru quelque peu cachée, étant donné que seule une parenthèse la met en exergue. N'était-ce pas au Synode de prendre une telle décision ? Où ne méritait-elle pas une résolution plutôt qu'un bref passage dans l'introduction?

Deuxièmement, c'est le "rapt" de plus de 6 postes ministériels pour l'EREN en allouant 646'000 francs au Centre social protestant. M. Laurent rappelle qu'il y a une réflexion à mener sur ce paradoxe. Cela ne remet pas en question la qualité du travail fourni, mais il y a une réflexion à faire, puisque le CSP fait un travail social et non d'Eglise. Est-ce que l'EREN souhaite toujours que le CSP la prive de 6 postes ministériels ?

M. Laurent termine en mentionnant que les mots du cœur ne doivent pas aveugler les mots du cerveau au sujet du CSP.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, répond que les salaires relèvent du Conseil synodal, la prime annuelle exceptionnelle ne se trouve

nulle part dans le règlement et il a donc pris la liberté de la proposer. Elle n'a d'ailleurs pas encore été versée.

En ce qui concerne la question du CSP, il trouve aussi que la somme de 600'000 est élevée. Toutefois, l'activité du CSP est extrêmement visible et dans l'esprit des gens, en soutenant l'EREN, ils soutiennent aussi le côté social du CSP.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Recettes

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, estime qu'il est nécessaire d'investir pour économiser l'énergie dans beaucoup de cures. Le Conseil synodal dispose d'une somme considérable pour la rénovation du parc immobilier. Les paroisses, lors de réparations, ont contribué à la moitié des coûts. Est-ce que ce rapport sera maintenu à l'avenir? Si oui, cela pourrait poser problèmes pour certaines d'entre elles.

Dépenses:

A1) Synode, A2) Conseil synodal/secrétariat, D1) Extérieur, D2) Intérieur, D3) Diaconie et entraide D4, Théologie éducation et formation, D5) Information et communication ; D6) Finances et administration, récapitulation et le bilan ne suscitent aucun commentaire.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que la réserve pour le renouvellement du parc immobilier est de 4 millions de francs. Un plan d'investissement est en cours pour ces prochaines années. Cette question a été entendue et elle sera prise en compte par le Conseil synodal.

Le président procède au vote.

Au vote, les comptes et bilan 2009 sont acceptés à l'unanimité.

Le président procède au vote d'ensemble.

Au vote, le budget 2009 et les comptes sont acceptés.

7. Rapport n°1 du Conseil synodal concernant la dissolution de la paroisse de langue allemande

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que le rapport est une évolution souhaitée et marquée d'une certaine tristesse. Il déplore que les conditions pour une véritable vie de paroisse ne soient plus réunies. La diminution importante du nombre de paroissiens de langue allemande a conduit à réfléchir à une manière intelligente d'accompagner ce processus de deuil. En juin 2008, le Synode demandait au Conseil synodal d'imaginer un projet de nouvel ancrage institutionnel pour cette paroisse. Un projet de convention a été préparé par la paroisse de langue allemande et le Conseil synodal, en définissant les modalités de l'intégration de ces activités. Ce projet a été envoyé en décembre 2009 aux deux paroisses de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Ces dernières ont émis quelques craintes et ont souhaité certaines modifications de texte. Le 28 mars, l'assemblée paroissiale a accepté sa dissolution, sous réserve de la décision du Synode et de l'assemblée générale de l'Eglise.

Le 27 avril, le Conseil paroissial de Neuchâtel donnait son accord et le 11 mai, il était suivi par celui de La Chaux-de-Fonds.

Le pasteur Bader précise que la paroisse de langue allemande est mentionnée dans la constitution. Une modification de celle-ci est donc nécessaire pour finaliser la décision. La constitution ne peut être modifiée que par l'assemblée générale de l'Eglise, sur demande du Synode après un vote en deux lectures. La deuxième lecture en Synode viendra en décembre et la décision de l'AG au printemps de l'année prochaine.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, partage bien évidemment la tristesse quant à la disparition de la paroisse de langue allemande. Mais comme dans tous les départements, il peut y avoir des éléments positifs. Tels que les actifs importants, cités en page 3, qui vont tomber dans l'escarcelle de la Caisse centrale. La paroisse se demande à combien ils se montent. Le rapport propose qu'ils servent à couvrir les frais des deux paroisses chargées d'accueillir les membres de la paroisse de langue allemande dissoute. Les députés du Joran proposent qu'une affectation plus large soit effectuée, par exemple aux efforts d'intégration des étrangers.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, salue le courage du Conseil de la paroisse de langue allemande pour prendre une telle décision. Elle forme ses meilleurs vœux pour que chaque paroissien trouve sa place dans l'EREN.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, répond que les actifs se montent à quelque 1'800'000 francs. Il précise que le Conseil synodal ne se réjouit pas de recevoir cet argent -la question n'est pas là- et que ces actifs serviront à financer des activités de langue allemande qui seront proposées dans les paroisses de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. L'attribution de ces actifs, qui comprend aussi des bâtiments, n'est pas encore décidée et va faire l'objet d'une réflexion approfondie. Aujourd'hui il n'est pas en mesure de répondre à cette question.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à la résolution 1

Sous réserve de la modification de l'article 44 de la Constitution par l'Assemblée générale de l'Eglise, le Synode décide de la dissolution de la paroisse de langue allemande au 30 avril 2011 (date à vérifier).

La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 2

Sous réserve de la modification de l'article 44 de la Constitution par l'Assemblée générale de l'Eglise, le Synode décide de modifier le Règlement général, en son article 134d de la manière suivante :

Texte actuel :

Art. 134d

En raison de la dissémination des paroissiens, le Conseil paroissial de la paroisse allemande peut déléguer des compétences d'organisation à des commissions d'Eglise qu'il nomme.

Texte proposé :

Art. 134d - supprimé

La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 3

Le Synode demande, en première lecture, la modification suivante de la Constitution :

Texte actuel :

Art. 44

La paroisse de langue allemande est soumise au même statut que les autres paroisses, sous réserve des dispositions spéciales imposées par sa situation particulière.

Texte proposé :

Art. 44 - supprimé

La résolution n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution supplémentaire de la paroisse du Joran.

M. Jean-Claude Allison, paroisse du Joran, rappelle brièvement que la paroisse de Neuchâtel va intervenir pour 15% et La Chaux-de-Fonds pour 10%, soit un quart de poste. Les députés du Joran estiment que cette convention doit avoir une limite dans la durée, dix ans paraissant raisonnable, c'est pourquoi ils proposent cette résolution supplémentaire:

La Convention tripartite est valable jusqu'en décembre 2020, sous réserve d'une nouvelle proposition du Conseil synodal au Synode.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, intervient sur ce point en proposant de ne pas accepter car, poser un délai jusqu'en 2020 est arbitraire. La convention prévoit des évaluations régulières sur les activités effectivement tenues. Il appartiendra donc aux 2 paroisses concernées et au Conseil synodal d'évaluer régulièrement. A la demande d'une des parties la convention pourra prendre fin. Il lui semble donc que ces conditions soient suffisantes pour que les choses s'arrêtent au moment où elles doivent s'arrêter.

Le président procède au vote de la résolution supplémentaire.

Au vote, la résolution supplémentaire de la paroisse du Joran est refusée à une immense majorité, contre 4 et 2 abstentions.

Le président procède au vote de l'ensemble.

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la dissolution de la paroisse de langue allemande et les résolutions sont acceptés à une grande majorité.

Le président passe au point 8.

8. Rapport n°2 du Conseil synodal concernant la mise en place de l'organisation de l'EREN et du tableau des postes 2011

Le pasteur David Allison, pour le Conseil synodal, a le sentiment que, au vu des propositions d'amendements et des diverses discussions préparatoires à cette session, le Conseil synodal a été entendu et compris. Son travail fouillé a été étudié en détail par les Conseils paroissiaux et en

particulier celui de La Chaux-de-Fonds qui propose au Synode un autre tableau reposant, lui aussi, sur un travail fouillé de membres de leur paroisse. Il se réjouit que les réactions d'amertume et de mauvaise humeur des premières discussions aient pu être dépassées, pour parvenir aujourd'hui à des propositions réfléchies et travaillées. La complexité du travail de proposition d'un tableau des postes pour l'EREN a bien été comprise en regard des différents enjeux du dossier. Ces propositions montrent que le Synode n'est pas aussi mou qu'on l'a dit parfois et qu'il est en mesure de prendre ses responsabilités et de se prononcer en connaissance de cause.

La proposition qui est faite à ce Synode se fonde sur des éléments de délais, de circonstance, d'équité.

Délais : le Synode a décidé d'un tableau des postes valables jusqu'à juin 2010. Il est temps maintenant de reprendre la question.

Circonstances : premièrement, le transfert de l'aumônerie en EMS du niveau paroissial au niveau cantonal demande le réexamen du tableau des postes ; deuxièmement, le CS a entendu les remarques répétées de paroisses et de ministres concernant les tâches des actes ecclésiastiques, soit les services funèbres, baptêmes et mariages, et a voulu aussi prendre en compte la demande de la population protestante vis-à-vis de l'Eglise en proposant aujourd'hui au Synode une clé de répartition qui prenne en compte ce que les protestants demandent à l'EREN pour les actes ecclésiastiques et l'inscription de leurs enfants dans les activités de catéchèse.

Equité : le CS a appliqué la même clé de calcul à toutes les paroisses du canton. Il a constaté également que cette équité était difficile à recevoir puisque l'utilisation des mêmes critères et de la même clé aboutissait à une situation critique pour 2 paroisses en particulier, qui voient le nombre de leurs postes ministériels diminuer sensiblement et à une situation apparemment plus confortable pour d'autres paroisses qui voient leur postes rester stables, voire augmenter si l'on tient compte du transfert de l'aumônerie des homes au niveau cantonal.

Pour conclure, le pasteur Allison souligne que l'EREN a besoin d'un tableau des postes prenant en compte la cantonalisation de l'aumônerie en EMS. L'organisation de la desserte de cette aumônerie se trouve dans une situation entre la décision du Synode et sa mise en œuvre sur le terrain. Cette dernière devrait pouvoir se faire selon les décisions de ce jour.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La pasteure Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, lance un cri d'alarme et la paroisse de Neuchâtel propose un refus d'entrer en matière relatif à ce rapport. Il y a trop de diminutions de postes, il n'est pas tenu compte de la réalité, notamment dans les villes et elle a le sentiment que sa paroisse est en train de s'asphyxier. Elle ne conteste pas les chiffres et constate aussi que le nombre des paroissiens diminue encore plus en ville qu'ailleurs. Mais c'est un engrenage et à court terme il n'y aura plus de paroissiens à Neuchâtel. Il est clair que quelque soit le nombre de paroissiens, cela ne change pas le rôle de la paroisse, mais il est souhaitable qu'elle ait une visibilité et que les postes soient calculés en fonction du nombre d'habitants. Elle pense que cela serait même intelligent de recréer quelques postes supplémentaires, au moins pendant quelques années, pour recréer une visibilité, avant que sa paroisse ne meure complètement.

Mme Danièle Rinaldi, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, salue l'idée de tenir compte des actes ecclésiastiques et la catéchèse. Toutefois, elle se demande comment tenir compte des actes ecclésiastiques célébrés par un ministre dans une autre paroisse que la sienne. Dans les actes

ecclésiastiques, il faudrait également tenir compte des présentations d'enfants qui nécessitent la même préparation que les baptêmes. Comment tenir compte du nombre d'enfants si l'école du dimanche se prépare par modules et que les enfants participent soit à tous, soit à un. Comment tenir compte des ministres qui mettent les bénévoles au travail en les coachant, au lieu de faire eux-mêmes leur travail. Par souci d'équité, les consignes pour effectuer le comptage devraient être suffisamment précises.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, souligne l'importance de ce rapport, au delà des chiffres. Il pose la question de la solidarité entre les paroisses. Il est difficile d'avoir des critères justes. La paroisse soutient le rapport, il faut toutefois que le critère soit appliqué le plus objectivement possible. Il reviendra tout à l'heure pour proposer une revendication supplémentaire. Il y a lieu de corriger 53,25 postes au lieu de 52.

M. Pascal Delorenzi, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que le Conseil paroissial a été très partagé sur l'entrée en matière ou non sur le sujet. Il n'accepte pas la clé de répartition et le tableau qui en découle pour plusieurs raisons: la non consultation des paroisses est une décision unilatérale; les critères retenus sont sujets à polémique; la pondération est définie arbitrairement, sans base argumentaire expliquant pourquoi c'est ce modèle qui est retenu. Les paroisses qui ne peuvent pas en faire davantage actuellement seront pénalisées à l'avenir. Chaque paroisse peut influencer par sa propre méthode de comptage les données sur lesquelles se basent les calculs. Les résultats pourront être contestés sans moyen de vérification. Les critères liés au nombre de jeunes privilégient la quantité et occultent la qualité relationnelle. Finalement le nombre d'actes ecclésiastiques est un critère redondant par rapport au nombre de paroissiens. Une observation des données statistiques permet de constater que le nombre relatif d'actes (nb actes/nb paroissien) ne varie que très peu d'une paroisse à l'autre puisque ce ratio est compris entre 1,4 et 2,1, ce qui finalement n'influence que très peu le nombre de postes. Alors que la répartition exigée par la cantonalisation de l'Aumônerie des homes devrait être équitablement répartie, la paroisse La Chaux-de-Fonds subit une perte de 1,25 postes, y compris le 0,1% "récupéré" par la reprise des activités de la paroisse de langue allemande. Soit une perte sèche de 1,35 postes par rapport au chiffre de ce jour. Déduction faite du demi-poste lié à la cantonalisation de l'Aumônerie des homes, la perte est de 0,85 poste uniquement parce qu'une nouvelle clé de répartition est définie. Cette proposition n'est absolument pas équitable.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, précise que la paroisse est favorable à cette nouvelle clé de répartition et la soutiendra, car elle leur paraît stimulante et bienvenue. Ils comprennent toutefois les craintes des paroisses des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. La paroisse aimerait que l'on tienne également compte du nombre de foyers et demandent que le Synode puisse en être le possesseur.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, aimerait poser une question par rapport au point 5, où une nouvelle échelle salariale des employés de l'EREN est proposée. Va-t-on mettre en question le délai de juin 2012 pour le poste qui sera voté plus tard ?

Le président interrompt la séance.

Il salue les invités, MM Claude-Alain Kleiner, président du Conseil communal du Val-de-Travers et François Caudwell qui sont absents; Mme Marianne Huguenin, présidente sortante de la paroisse La Chaux-de-Fonds. Il salue M. Michel Stauffer, président de la paroisse du Val-de-Travers et Mme Françoise Schetty, représentante de l'Eglise catholique chrétienne, ainsi que M. Andreas Zeller, représentant de l'Eglise réformée BEJUSO.

M. Andreas Zeller exprime sa reconnaissance pour l'invitation au Synode. Il l'interprète comme un signe des liens étroits qui unissent les deux Eglises. L'Eglise Berne Jura Soleure se veut une Eglise bilingue. Cette réalité la prédestine à être un pont entre le monde francophone et germanophone. L'affirmation "Eglise, lieu d'accueil et de soutien pour tous" prend une dimension très concrète. D'autres liens se manifestent au sein de la CER. Avec toutes les Eglises cantonales concernées, il s'agit de créer les bases de la reconnaissance de la formation et de mieux coordonner les programmes.

Il précise que l'élection de Gottfried Keller serait un plus pour le rapprochement entre alémaniques et romands.

M. Zeller termine en exprimant son souhait que la bonne collaboration avec l'EREN perdure et qu'elle prenne de l'ampleur. Il souhaite plein succès au Synode pour ses délibérations.

Le président remercie Andreas Zeller.

Il interrompt la séance et invite les députés à se rendre au Temple pour le culte, présidé par le pasteur Patrick Schlüter. Ce sera aussi l'occasion de prendre congé des présidents sortants, soit : Mme Marianne Huguenin, M. Jacques-André Maire (absent) et M. Marc Burgat (absent).

A 14h05, le président reprend la session au point

9. Présentation de la paroisse du Val-de-Travers par son président, M. Michel Stauffer

M. Michel Stauffer, président de la paroisse du Val-de-Travers, précise que cette dernière est constituée de 11 Lieux de vie et compte 6'044 paroissiens pour 3'669 foyers. Réalisées par de nombreux paroissiens, les activités villageoises ou paroissiales contribuent à la convivialité. De nombreuses personnes s'engagent pour transmettre le goût de l'Evangile à tous, des enfants jusqu'aux aînés. Le conseil paroissial est composé de 11 laïcs, dans la mesure du possible, d'un représentant par Lieu de vie et de 3 ministres. Actuellement, 3,75 postes ministériels sont accordés, et dès 2011, ce nombre passera à 3,25, conséquence de la cantonalisation de l'aumônerie dans les homes. Trois cultes par week-end sont célébrés, dont 1 dans un lieu fixe, soit Môtiers le samedi à 17h, et deux autres le dimanche à 10h dans des Lieux de vie différents chaque semaine. La paroisse fait attention à ce que tous les Lieux de vies soient visités, ce qui permet un culte toutes les six semaines environ par lieu. La Côte-aux-Fées fait exception, en célébrant un culte par mois qui n'est pas inscrit au tableau des cultes et dont la collecte est versée à Terre Nouvelle.

Les activités paroissiales pour les enfants sont l'Eveil à la foi de manière œcuménique; le culte de l'enfance pour les 1^{ère} et 2^e année primaire; les leçons à l'école pour les 3^e et 4^e année primaire; le précatéchisme pour les 5^e année primaire; leçon à l'école pour les 6^e et 7^e année de manière œcuménique; enfin, le catéchisme qui a lieu sur deux ans en 8^e et 9^e année. De nombreux jeunes s'engagent comme JEF et JAC dans la formation cantonale pour devenir moniteurs.

Pour les aînés, il y a des rencontres, des repas en commun ainsi que deux camps; l'un en juillet à Saas-Grund pour les personnes de Couvet et du Bas-Vallon et l'autre aux Mosses pour les personnes de la Haute-Areuse et du Haut-Vallon.

L'un des fleurons du centre "Diaconie" est le groupe PHEA (Proche des Habitants par une Ecoute Active) qui répond à un grand besoin. Des bénévoles formés et suivis visitent des personnes à domicile parfois, dans les homes ou les hôpitaux.

Dans le centre d'activité "Formation des adultes" des études bibliques sont régulièrement organisées.

L'information et la communication de la paroisse se fait par la presse vallonnaise "Courrier Hebdo" à raison d'une demi page mensuelle pour présenter les activités paroissiales, et par un encart de 8 à 12 pages inséré dans ce même journal au moment de Noël et Pâques, ce qui permet de détailler les activités paroissiales.

La paroisse du Val-de-Travers a renoué des contacts avec celle de la Vallée du Rupt, dans la région de Montbéliard. Au sortir de la Deuxième guerre mondiale, les paroisses du Val-de-Travers, et particulièrement celle de Fleurier, avaient soutenu le village de Présentevillers. En 2008, des paroissiens s'y sont rendus, suite à l'invitation des frères et sœurs français. Ce printemps, ce sont eux qui sont venus, ce qui a permis de renforcer les liens et d'envisager des rencontres bisannuelles.

Enfin, le défi de la paroisse du Val-de-Travers est de consolider l'identité paroissiale, tout en stimulant de nouvelles personnes à participer à la vie communautaire. L'esprit harmonieux qui y règne permettra certainement de relever ce défi!

Avant de reprendre le point 8 de l'ordre du jour, **le président** annonce que le 22 août prochain aura lieu le culte cantonal à Cernier, dans le cadre de la Fête de la Terre.

Il annonce qu'une motion supplémentaire a été reçue ce jour par la paroisse du Joran. Il s'agit de réfléchir si un changement de l'ordre du jour est opportun, compte tenu des sujets des motions.

M. Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, souhaite débattre de la motion des Centres cantonaux ce jour. Il est en effet le défenseur de cette motion et sera absent lors de la prochaine séance.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, souhaite débattre ce jour encore de la motion de la paroisse du Joran qui invite à discuter d'une réelle transparence des finances au sein de l'EREN. Une motion doit passer une nouvelle fois devant le Synode, la date limite de décembre 2010 devrait donc être repoussée en 2011 et il estime qu'il y a une relative urgence.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, demande un changement précis de l'ordre du jour.

Le président propose que ces motions soient débattues après le point 10 de l'ordre du jour.

Le président procède au vote.

Au vote, le changement de l'ordre du jour est accepté à la majorité.

Le président reprend le débat d'entrée en matière du point 8

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, reprend quelques éléments cités en matinée afin de préciser la position du Conseil synodal. En ce qui concerne les critères de clés de répartition, avec la demande de prise en compte du travail réel des ministres, et des éléments qui donnent l'impression que le calcul est basé sur la quantité des activités plutôt que sur la qualité de relations dans le travail, l'intention de prendre en compte la part d'activité dans la clé de répartition ne vise pas d'abord la quantité de travail, mais plutôt l'attente des protestants vis-à-vis de leur Eglise. C'est autre chose que de plébisciter des lieux qui sont déjà plus actifs en leur attribuant plus de postes. C'est un élément qui tient compte de l'évolution de la société et de l'Eglise; évolution qui a un rythme différent selon les lieux, le caractère urbain ou campagnard de la paroisse. Les villes vivent plus cet aspect de sécularisation de la population protestante. Loin du Conseil synodal, l'idée de faire une forme de sanction, mais bien de prendre en compte la réalité de sédentarisation et de distanciation qu'ont les protestants des villes par rapport à leur Eglise. Cette proposition d'intégrer ces éléments-là, tient compte d'une certaine qualité de relation des protestants à leur Eglise, par rapport à leurs demandes et attentes. A son sens, cela pose un regard différent sur le fait d'attribuer selon un historique plutôt qu'un potentiel qui réduit les possibilités d'ouverture, puisque des éléments de potentiels sont exprimés dans les attentes des protestants vis-à-vis de l'EREN.

En ce qui concerne les statistiques et le caractère contestable du comptage, le pasteur Allisson a conscience qu'il y a quelques précisions qui doivent être apportées. Il estime toutefois que le questionnaire de statistiques, demandé aux paroisses chaque fin d'année, est plus précis que les éléments cités ce matin et donnent une bonne base. Des consignes complémentaires pourront être données.

Ensuite, la question de la situation spécifique de la ville a été évoquée : est-ce que ces éléments de sécularisation plus avancés impliquent que l'on doive débloquer davantage de postes pour inverser cette tendance ou tenir compte d'une réalité à laquelle l'EREN doit faire face? Il estime que la dotation de postes n'est pas un élément exclusif d'une éventuelle asphyxie d'une paroisse. D'autres éléments, parfois d'organisation, de prise en compte de priorités jouent également un rôle. Il ne conteste pas la difficulté posée par une situation de diminution de postes, mais elle est à prendre comme un élément parmi d'autres.

Enfin, il y a eu des demandes de précisions sur l'évolution de la politique salariale. Le pasteur Allisson précise que le Conseil synodal n'a pas de plan par rapport à cette question, mais il a constaté que la politique d'égalité "jusqu'au boutiste" pose un certain nombre de difficultés et des situations sont perçues comme inégalitaires. Il estime donc qu'il y a des points à reconsidérer à ce sujet. Il n'y a pas d'idées cachées, mais les réflexions sont à entreprendre. Par exemple, si on désire augmenter l'attractivité par une augmentation sensible de salaire, cela signifie que l'EREN ne pourra pas avoir autant de postes.

M. Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, précise que dans le projet de changements des postes de l'Aumônerie en EMS, on retrouve les 3,7 postes votés au Synode précédent, mais il déplore que le 40%, initialement destiné à la coordination générale et à la formation des bénévoles se retrouve dispatché dans la répartition des postes attribués à chaque district. Il craint que cette dilution soit dommageable pour la formation des visiteuses, formation exigeante et nécessaire, relevant que chaque aumônier en EMS n'est pas forcément formateur. Le souhait clair du groupe de travail, repris par le rapport du Conseil synodal, était précisément de sortir cette formation du cadre paroissial, voire des districts, afin d'en

assumer la qualité nécessaire. Le Conseil du Centre cantonal Aumôneries demande donc que ce 40% demeure mis à part aux côtés des 330%.

D'autre part, dès janvier 2011, on voit que le demi-poste attribué au responsable des Services cantonaux est intégré aux Services cantonaux. Pourquoi cette intégration, alors que dans les Visions prospectives II, il était intégré aux Services généraux de l'Eglise. Il y a un glissement qui ne semble pas problématique, mais pour lequel il demande une explication.

Au point 5, le Conseil du Centre cantonal Aumônerie aimerait que ce ne soit pas seulement la question salariale qui rende l'EREN attractive.

Enfin, concernant le tableau des postes, annexe 1, point 2. Alors que le tableau des postes paroissiaux définit à une ferme près chacune des 11 paroisses, celui des Services cantonaux, par sa sobriété, ne donne de loin pas le reflet de la vaste activité déployée par ses services, qui pourraient aussi être définis par un dénombrement des lieux physiques et géographiques qu'il regroupe. Ainsi, il demande que soient complétées aujourd'hui, au moins verbalement, les lignes qui définissent l'aumônerie pour laquelle sont attribués près de 11 postes. Cela représente une présence dans plus de 60 homes, dans les hôpitaux physiques et psychiatriques sur 9 sites, dans les écoles secondaires de l'ensemble du Canton, dans les trois lycées, dans les écoles professionnelles. Les aumôneries de rues à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, dans les établissements de détentions, les institutions spécialisées, Foyer handicap, sans oublier l'aumônerie des sourds et malentendants.

Le pasteur David Allison, pour le Conseil synodal, précise que le Synode ne doit se prononcer sur l'organisation des Services cantonaux qu'en décembre prochain, c'est pourquoi le Conseil synodal a décidé de présenter les postes tels que proposés dans les Visions prospectives II. La place du responsable des Centre cantonaux, sous la rubrique des Services généraux et synodaux ou des Centres cantonaux, est en cours de discussion. Le premier souci est d'intégrer ce poste plutôt que de le situer précisément. Le respect des proportions globales est respecté.

Concernant le 40% attribué à la formation, manifestement le groupe de travail avait une vision plus arrêtée et plus claire de la situation que le Synode. La proposition faite est de tenir compte de la volonté de maintenir ou garantir un lien entre les paroisses et l'aumônerie en EMS. Le suivi d'un groupe de bénévoles nécessite également une proximité avec l'aumônier, c'est pourquoi il a semblé plus approprié au Conseil synodal de tenir compte globalement de cette force et de cette coordination. Par ailleurs, le cahier des charges des aumôniers en EMS doit être fait en fonction des disponibilités et compétences de formateur de l'aumônier. L'intention n'est pas de contrarier la décision du Synode, mais le suivi des intervenants bénévoles.

Enfin, par rapport à l'attractivité salariale, la mise en place d'une politique de l'emploi de l'EREN se veut attractive sous d'autres plans que le salaire. L'arrivée des nouveaux ministres venant du canton de Berne le prouve. C'est autre chose que le salaire qui les a attirés à Neuchâtel.

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, précise qu'ils sont la seule paroisse qui n'ont pas de parenthèse avec des précisions de rues et aimerait connaître quelles sont les sources, sachant qu'il y a des paroissiens venant de Serroue, Auvernier, Neuchâtel. Il demande également une explication sur le passage de 52 postes à 53,5 qui a été mentionné ce matin.

La pasteure Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, précise qu'il y a eu une nette diminution de postes ces dernières années dans la paroisse. Faire l'opposition systématique ville - campagne lui pose problème. En effet, il

y a tout un potentiel et une visibilité autant nécessaires qu'en ville. Les attentes dans les villages sont parfois beaucoup plus grandes, cela même s'il n'y a plus de pasteur sur place. Dans l'idéal, il est clair que chaque paroisse ou centre aimerait avoir plus de pasteurs, de ministres, de permanents. Or, l'EREN est face à cette réalité d'un gâteau à se partager, où chacun veut tirer la couverture à soi. L'EREN est face à une évolution de la société où les paroisses traditionnelles changent profondément, les attentes sont totalement différentes, notamment en ville. Elle salue l'effort de l'EREN de mettre également des forces dans des postes spécialisés (homes, écoles,), car on ne peut pas passer à côté d'une présence de l'Eglise dans ces lieux-là. Elle précise que la paroisse est d'accord avec cette répartition des postes.

Personnellement, elle estime que l'EREN est face à un défi et cela ne sert à rien de se bagarrer pour des questions de petits pourcentages, de chiffres, de quotas, ceci d'autant plus qu'il y a la possibilité de les réévaluer tous les quatre ans.

La pasteure Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, cherche à comprendre où, selon le dossier Visions prospectives II, un schéma montre que le responsable des Services cantonaux est sous Conseil synodal. Pour les Services cantonaux, il y a 14 postes dans Visions prospectives, dans la répartition proposée ce jour 14,4. Or, 14 et un demi poste ne font pas 14,4! Dans la répartition du Conseil synodal, dans Visions prospectives, il y a 5 postes et dans le tableau proposé 5,85! Concernant les critères, il lui semble que la mission de l'Eglise est d'annoncer l'Evangile, or on ne touche que les personnes qui viennent écouter! Bien sûr, la paroisse La Chaux-de-Fonds est touchée par la réduction de postes, mais il est important de proclamer l'Evangile autant à ceux qui ont des attentes qu'à ceux qui n'en ont pas! La mission de l'Eglise est de le faire entendre.

Par rapport aux statistiques, elle cite un exemple de leur précision: elle a eu une situation particulière cette année, une catéchumène a décidé d'arrêter le caté 8 jours avant la fin du catéchisme. Fait-elle partie des statistiques ou pas?

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, précise qu'il n'a rien à ajouter sur le point des statistiques. Il incombe au Conseil paroissial d'avoir un suivi. Sur la situation citée, le nombre d'enfants ne va pas changer drastiquement les choses, mais il entend bien la difficulté au moment d'établir les comptes.

En ce qui concerne les différences de calcul des postes, la 1^{ère} partie du rapport cite le précédent rapport sur le tableau des postes qui avait limité le nombre à 52. A ce moment-là, il existait des postes qui ont été omis et qui suscitent ce décalage.

Pourquoi 14,4 plutôt que 14,5 pour les Services cantonaux? Il s'agit de la prise en compte de demande de diminution de prestation de la part des institutions spécialisées, puisque le CERAS a renoncé à 20% dont la moitié était à la charge de l'EREN.

Les postes non comptés dans le précédent rapport étaient ceux qui concernaient les médias, il s'agit de 100% pour la VP, 15% Passerelles. Entre temps, le Synode acceptait la création d'un poste de 20% pour le site internet, ce qui explique la différence.

Par rapport la question géographique de la Côte, le Conseil synodal a repris le texte du règlement général qui a été adapté pour les paroisses dont les communes ont fusionné. Ces inexactitudes ont perduré par rapport à l'ancien règlement. Il précise que sur le site internet, il y a la possibilité d'entrer le numéro postal pour connaître la paroisse à laquelle la commune est rattachée. Ceci a permis de mettre en évidence la différence entre la situation de vie de la paroisse et les éléments du site pour la

paroisse de la Côte. Les fichiers paroissiaux sont plus précis que le règlement général.

Le pasteur David Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, précise son intention concernant la différenciation des postes. Il n'avait aucun doute qu'il existait une explication logique et mathématique, mais son regret est que dans la politique de l'emploi, on parle de 52 postes. Il demande que, par souci de transparence, on parle à l'avenir de 53 postes.

M. Pascal Delorenzi, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime qu'il ne s'agit pas que d'une question de petits chiffres, puisque cela impose une diminution de trois-quarts de postes pour la Chaux-de-Fonds simplement parce que la clé de répartition est différente! La paroisse aimerait savoir pourquoi on a retenu cette clé de répartition au lieu d'une autre? Pourquoi une répartition 70/30? Pourquoi retenir le nombre d'actes ecclésiastiques alors que ce dernier est proportionnel au nombre de paroissiens? Il trouve surprenant que l'on prenne note de la sécularisation, car c'est une façon de baisser les bras. Il regrette que le nombre de postes de ministres soit calculé selon ces critères.

Mme Elisabeth Reichen, paroisse de Neuchâtel, souligne l'argument de M. Delorenzi. Il est vrai que dans les villes, il y a sécularisation, notamment aux niveaux des demandes d'actes ecclésiastiques. L'Eglise a d'autres choses à offrir. Elle estime qu'il faut investir pour renouer les liens avec la population, notamment dans les villes.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, estime qu'en termes de postes, l'EREN est limité et qu'il y a une sorte de guerre entre les villes et la campagne. Elle aurait aimé que le tableau présente les postes paroissiaux, en lien avec le pourcentage des postes cantonaux par paroisse, afin de faire la balance. Par l'aumônerie, il y a aussi une présence de l'EREN dans les paroisses dont il faut tenir compte.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, précise que la concentration de homes ou institutions ne suit pas forcément le même schéma que ville - campagne. Par exemple, la paroisse du Joran compte beaucoup de homes sur son territoire, comparativement à d'autres régions dans le canton. Le choix de la clé de répartition est avant tout un choix politique, qui vise à mettre en évidence l'attente de la population protestante. Cet élément-là est important pour le travail en paroisse, c'est pourquoi ce critère a été posé dans le choix de répartition. Pourquoi un rapport de 70-30 et une pondération 1/1 entre actes ecclésiastiques et catéchèse? Il s'agit d'une volonté de donner une certaine importance aux actes ecclésiastiques et à la catéchèse.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que la discussion actuelle n'est pas de dire que puisque le monde se sécularise, l'Eglise se retire. Le nombre global de postes n'est pas diminué, mais il s'agit de savoir comment les répartir. Il est normal de tenir compte du nombre de protestants, mais également d'une évaluation des attentes que les protestants ont envers leur Eglise. Il a été fait longtemps l'erreur de penser que la stratégie d'Eglise ne dépendait que du nombre de protestants. Il faut développer une stratégie qui tienne également compte du fait qu'un certain nombre de protestants ne s'intéresse plus à l'Eglise. La question de la sécularisation influence aussi la présence de l'EREN sur le terrain. Le Conseil synodal estime que les indices choisis correspondent à une certaine réalité. Il est vrai que les villes sont péjorées, mais cela correspond à la réalité que les pasteurs rencontrent sur le terrain, avec

des demandes des protestants qui sont plus nombreuses pour des services traditionnels que dans des endroits plus marqués par les effets de sécularisation. Le pasteur Bader désire recadrer la discussion.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par une grande majorité.

Le président passe à la résolution

1. Le Synode adopte, sous réserve de la décision de l'assemblée générale de l'Eglise concernant la dissolution de la paroisse de langue allemande, le tableau des postes suivant pour la période janvier 2011 à juin 2012 et modifie ainsi le Règlement général, annexe I.

Le président propose de discuter premièrement la résolution de la paroisse du Joran, ensuite celle de La Chaux-de-Fonds puisque chacune de ces paroisses proposent une manière de procéder différente.

Le président passe à la résolution supplémentaire de la paroisse du Joran

Le Synode adopte une clé de calcul pour la répartition des postes attribués aux paroisses qui tient compte pour 70 % du nombre de protestants selon les statistiques paroissiales et pour 30 % des actes ecclésiastiques et la catéchèse de l'enfance et de la jeunesse.

Monsieur Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, précise que la proposition qui est faite concernant la clé de répartition convient bien à la paroisse, mais il demande que le Synode dispose et devienne maître de cette clé de calcul. C'est le but premier de la motion.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, accepte cette résolution supplémentaire, car elle a l'avantage de parler directement du pourcentage de la clé de répartition des postes. Il propose qu'elle devienne la première résolution du Conseil synodal sur ce rapport.

Le président passe à la résolution supplémentaire de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Le Synode décide que le seul critère de répartition des postes paroissiaux, jusqu'en juin 2012, est le nombre de paroissiens sur le territoire de la paroisse. Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser une large consultation des paroisses pour établir un critère définitif de calcul, pour la période à partir de juillet 2012. Le Conseil synodal présentera ce critère au Synode de juin 2011.

M. Pascal Delorenzi, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que le débat à largement eu lieu, sa démarche n'est pas de stigmatiser le rapport ville / campagne. Néanmoins, l'analyse des chiffres a montré que la répartition proposée n'est pas cohérente, que les critères retenus ne sont pas forcément pertinents et qu'ils conduisent à une nouvelle répartition des postes qui pénalise certains lieux au détriment d'autres; alors que le but premier est de répartir les postes suite à la cantonalisation des homes. La paroisse est persuadée que le critère retenu pour l'enfance et la jeunesse est tourné vers le passé, il ne donne pas les moyens de faire plus et est impossible à contrôler. La prise en compte des actes ecclésiastiques n'est pas pertinente, et n'influence en rien le résultat final. Enfin, la façon de calculer est compliquée et peu transparente. C'est pourquoi la paroisse

de La Chaux-de-Fonds propose de n'avoir comme seul critère que le nombre de paroissiens.

Le président précise que la demande de La Chaux-de-Fonds est de ne pas entériner définitivement cette clé de calcul et de ne retenir que le critère du nombre de paroissien pour une phase transitoire de deux ans en attendant une nouvelle proposition du Conseil synodal.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, à titre personnel, est attiré par la proposition de la paroisse La Chaux-de-Fonds, car il se base sur le seul critère objectif. Il aimerait entendre une argumentation qui soutient la répartition 70/30. Pourquoi pas 80/20, 60/40? Si l'argument est que dans les villes les gens sont plus sécularisés, plus éloignés de l'Eglise, cela signifie que le champ de mission est plus grand. Il y a aussi le problème du comptage du nombre d'actes ecclésiastiques. Certains ont lieu ailleurs que dans le territoire de la paroisse, et si un pasteur de Neuchâtel vient faire un service au Val-de-Ruz, ils sont comptés dans les actes ecclésiastiques du Val-de-Ruz. Il faudrait redéfinir les actes selon la personne qui les fait et non pas le lieu où ils sont faits.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, souhaite savoir si la clé de répartition de 70/30 a une durée déterminée.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, estime que la décision du Conseil synodal va dans le bon sens ; il est même urgent d'établir un nouveau tableau de postes. Par contre, il trouve intéressant de pouvoir réfléchir sur la clé de répartition : un baptême n'a pas le même temps de préparation qu'un service funèbre, passer de 15 à 20 catéchumènes n'est pas la même chose que de passer de 20 à 25 au niveau du nombre de sollicitations. Il propose donc de scinder la proposition de La Chaux-de-Fonds en deux et que la 2^e partie de la résolution devienne une résolution supplémentaire 3.

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser une large consultation des paroisses pour établir un critère définitif de calcul, pour la période à partir de juillet 2012. Le Conseil synodal présentera ce critère au Synode de juin 2011.

La pasteure Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que cette résolution est écrite pour ne pas bloquer le processus de calcul, et que si un autre critère est pris en compte, qu'il soit discuté avec toutes les paroisses. En tenant compte du nombre de paroissiens, on tient déjà compte de la sécularisation, qu'on le veuille ou non! Ceux qui ne veulent rien savoir de l'Eglise, ne vont pas se déclarer protestants. La paroisse ne souhaite pas scinder cette résolution en deux.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, ne pense pas que la clé de répartition proposée soit aléatoire; la proposition du Conseil synodal n'est peut-être pas très précise, mais va dans le bon sens. Il maintient sa proposition.

Le pasteur Christian Miaz, paroisse Val-de-Ruz Nord, La Cascade, estime que c'est assez simple d'opposer la résolution de La Chaux-de-Fonds avec celle du Conseil synodal. Si celle de La Chaux-de-Fonds passe, c'est clair. Si celle du Conseil synodal passe, le pasteur Pagnamenta intervient avec sa proposition.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, propose que la résolution du pasteur Pagnamenta soit ajoutée à celle de la paroisse du Joran.

Le président revient à la proposition de La Chaux-de-Fonds.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, est assez partagé entre les deux résolutions. Par contre, il estime qu'il y a un problème avec le tableau de La Chaux-de-Fonds qui est proposé avec une unité de 10%. C'est plus clair si la répartition entre les paroisses se fait à 25%, ceci indépendamment du critère de calcul.

M. Pascal Delorenzi, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que si la paroisse a décidé d'arrondir au 10^e, est que le quart de poste ne correspond à aucune réalité dans le monde du travail.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, demande une réponse à sa question.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, précise qu'il n'y a pas de durée, étant donné que la clé est valide jusqu'à ce que le Synode en adopte une autre. Le Conseil synodal maintient sa proposition. Il remarque que la sécularisation engendre un choix politique qui est lié. Il n'y a pas de mesures objectives de la sécularisation. Les personnes qui n'ont rien à voir avec l'Eglise, se sentent une appartenance protestante, mais pas à l'EREN. Leurs attentes paraissent une approche de prise en compte de la sécularisation.

Le calcul de 70/30 est un choix politique qui tient plus à une approche de la réalité qu'à une véritable argumentation scientifique.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, est interpellé par l'argumentation de la paroisse La Chaux-de-Fonds qui n'arrondit pas le pourcentage des postes à 25 mais à 10%. Il aimerait connaître l'implication que cela aurait dans le tableau des postes.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, précise que la politique de l'EREN est de faire des nominations à partir de 50%. L'arrondi au 10^e pose problème par rapport à cet argument-là. Arrondir à une plus petite fraction implique de jongler davantage avec des fluctuations de population pour le calcul des postes.

La pasteure Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, est d'accord que l'EREN souhaite avoir des postes à 50%, mais la réalité en paroisse est toute autre: les gens travaillant à $\frac{3}{4}$ de temps est rare, c'est plutôt 70 ou 80 %. Elle relève que le calcul est fait tous les 4 ans.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que la proposition de la paroisse La Chaux-de-Fonds n'implique pas forcément l'adoption du tableau des postes qu'elle a établi.

Le président précise que lorsque le Synode prendra la résolution n° 2, il s'agira de préciser de quel tableau des postes il s'agit.

Le pasteur Christian Miaz, demande une clarification par rapport à l'intervention du pasteur Bader. Cela signifie que si la résolution de La Chaux-de-Fonds est acceptée, cela ne signifie pas que le Synode accepte son tableau. Cela signifie que le tableau repart au Conseil synodal qui fera une autre proposition.

Le président précise que le tableau des postes avec la répartition jusqu'en juin 2010 est basé sur le nombre de paroissiens seulement; il n'est pas le tableau proposé par La Chaux-de-Fonds.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, à titre personnel, redonne une précision de procédure. La résolution supplémentaire du Joran a été acceptée par le Conseil synodal, donc celle de La Chaux-de-Fonds devient un amendement et ne peut pas être opposée à une autre résolution.

Le président procède au vote de l'amendement de La Chaux-de-Fonds.

Au vote la résolution de la paroisse La Chaux-de-Fonds est refusée par 20 voix contre 17 et 7 abstentions.

Le président ouvre la discussion sur la résolution du Conseil synodal. Comme la parole n'est pas demandée, il procède au vote.

Au vote, la résolution du Conseil synodal est acceptée par 24 voix contre 16 et a la teneur suivante:

Le Synode adopte une clé de calcul pour la répartition des postes attribués aux paroisses qui tient compte pour 70 % du nombre de protestants selon les statistiques paroissiales et pour 30 % des actes ecclésiastiques et la catéchèse de l'enfance et de la jeunesse.

Le président octroie une courte pause.

Le président rappelle qu'une nouvelle résolution a été déposée par le pasteur Pagnamenta.

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser une large consultation des paroisses pour établir un critère définitif de calcul, pour la période à partir de juillet 2012. Le Conseil synodal présentera ce critère au Synode de juin 2011.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, fait cette proposition pour deux raisons. La première est que la large consultation en paroisse permet de prendre des décisions plus consensuelles. La deuxième est que les critères utilisés dans le 30% reflètent un fonctionnement de l'Eglise qui est ancien. Le débat permettra donc de voir surgir de nouvelles activités, de nouveaux efforts créatifs et d'être plus en phase avec la réalité de la sécularisation.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, relève le côté très serré du vote précédent, qui montre qu'une discussion est en cours à ce sujet. Il reconnaît aussi que les arguments n'ont pas tous été donnés. Suite à cela et à la valeur de la proposition du pasteur Pagnamenta, le Conseil synodal accepte cette résolution.

Le président précise que la résolution devient donc celle du Conseil synodal.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, réagit par rapport à l'argumentation du pasteur Pagnamenta par rapport à celle du Val-de-Travers. A son avis, ces résolutions ne sont pas du même ordre. Celle-ci est stratégique et celle qu'il va présenter tout à l'heure concerne plutôt l'application de la stratégie. Elles ne s'opposent donc pas.

La pasteure Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, soutient cette résolution à titre personnel, mais certainement aussi au nom de la paroisse. Par contre, elle estime que le délai est un peu serré. En juin 2012 il faudra adopter un nouveau tableau des postes, c'est pourquoi elle estime qu'il faudrait discuter des critères de répartition en décembre 2011. Il lui semble difficile d'adopter des critères et leur application dans la même session du Synode.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, précise que le choix de mettre une date plus lointaine que juin 2011 correspond au besoin d'organiser une consultation dans les paroisses, ainsi qu'au changement de législature. Par contre, la proposition de distinguer les deux parties de la discussion est bonne. C'est pourquoi le Conseil synodal propose de discuter ce critère en décembre 2011 et le tableau des postes en juin 2012.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, se rallie à cette modification

Le président procède au vote

Au vote, la résolution est acceptée à l'immense majorité et a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal d'organiser une large consultation des paroisses pour établir un critère définitif de calcul, pour la période à partir de juillet 2012. Le Conseil synodal présentera ce critère au Synode de décembre 2011.

Le président demande une clarification par rapport à la résolution de la paroisse La Chaux-de-Fonds, qui la retire.

Le président passe à la résolution de la paroisse du Joran.

La répartition des postes est recalculée tous les six ans.

Monsieur Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, précise que la page 14 du rapport du Conseil synodal propose que le calcul des postes soit revu tous les 4 ans, selon le calendrier de législature. Il estime que revoir le tableau des postes tous les quatre ans implique des changements trop proches dans le temps pour des activités qui s'inscrivent dans le moyen, voire le long terme. C'est la raison pour laquelle la paroisse du Joran propose de réviser ce tableau tous les six ans.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, s'oppose à cet amendement. S'il est bien clair que le rythme actuel de répartition des postes est trop rapide (2008-2010 et 2010-2012); vouloir stabiliser ce calcul tous les quatre ans paraît une nécessité. Par contre, six ans est trop long au regard de la situation financière générale et économique qui fluctue plus rapidement que ce rythme-là.

Le président procède au vote.

Au vote, la résolution de la paroisse du Joran est refusée à une immense majorité.

Le président passe à la résolution supplémentaire de la paroisse du Val-de-Travers:

Le Synode charge le Conseil synodal de préciser les directives données aux paroisses pour l'établissement des renseignements statistiques annuels, en particulier dans l'inscription des enfants et adolescents en catéchèse et des moniteurs et catéchètes.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, précise que le Synode vient de décider d'adopter pour 30% la prise en compte des actes ecclésiastiques et des enfants et adolescents en catéchèse pour calculer le tableau des postes. Il a déjà été évoqué un certain nombre de difficultés qu'ont les statistiques actuelles. Il n'est pas en train de dire qu'elles ne sont pas valables, mais il estime qu'elles doivent être affinées, étant donné qu'elles entrent en ligne de compte pour le calcul des postes. Le pasteur Schlüter pose quelques questions qui appuient la résolution proposée.

En ce qui concerne la catéchèse qui fonctionne sur une année scolaire : doit-on inscrire les enfants et les jeunes au 31 décembre, ou doit-on inscrire les catéchumènes par exemple, l'année où ils terminent?

Cela peut avoir des conséquences non négligeables, si l'on prend en compte des moniteurs de catéchisme, des JEF et JAC qui s'inscrivent à une formation en juin et qui se rendent compte que cela n'est pas possible et résilient au mois de septembre.

Enfin, comment prendre en compte le travail œcuménique, à l'école secondaire ou l'éveil à la foi par exemple? Il y a des directives qui laissent un flou et certaines paroisses, ignorant la répartition des enfants catholiques et protestants de leurs groupes, les inscrivent tous dans les statistiques.

Il estime que les directives doivent être précisées pour permettre plus de justice dans la répartition des postes.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, accepte cette résolution et propose de l'intégrer au rapport.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, est également favorable à cette résolution, mais il se demande s'il est nécessaire de se focaliser sur la catéchèse, alors que d'autres actes ecclésiastiques peuvent également être sujets à discussion, tels que les mariages célébrés hors paroisse et les présentations d'enfants.

Il propose de mettre un point après *annuels*, et de laisser de côté la question des enfants et de la catéchèse.

Le pasteur Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, précise que chacun sait ce qu'est un acte ecclésiastique. Les statistiques sont beaucoup plus floues en matière de catéchèse des enfants et adolescents.

Le président précise que le Conseil synodal ne modifie pas cette résolution. Il procède au vote.

Au vote, la résolution est acceptée.

Le président passe à la résolution

Le Synode adopte, sous réserve de la décision de l'assemblée générale de l'Eglise concernant la dissolution de la paroisse de langue allemande, le tableau des postes suivant pour la période de janvier 2011 à juin 2012 et modifie ainsi le Règlement général, annexe I.

Monsieur Pascal Delorenzi, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande comment se fera la répartition des postes alors que le calcul se base sur les

statistiques des trois dernières années et que les pratiques paroissiales sont différentes l'une de l'autre en matière de comptabilisation.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, maintient sa proposition, et propose de tenir compte des éléments liés à l'évaluation des statistiques pour le prochain tableau.

Le président procède au vote.

Au vote la résolution est acceptée par 32 voix contre 11 et 3 abstentions.

Le président procède au vote de l'ensemble

Au vote, le rapport du Conseil synodal sur la mise en place de l'organisation de l'EREN et du tableau des postes 2011 et les résolutions sont acceptés par 35 voix contre 11.

Le président précise que si le rapport n° 3 est traité de suite, il ne sera pas possible, vu l'heure, de prendre les motions ce jour. Il demande au Conseil synodal de se positionner.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal est plutôt d'avis, en général, que les motions soient traitées le jour où elles sont proposées. Cependant, dans le cas présent, il estime que les arguments mentionnés sont un peu faibles et aimerait également que le rapport n° 3 soit traité ce jour. Or, en décembre, l'ordre du jour est déjà extrêmement chargé ; y ajouter encore le rapport n°3 paraît délicat au vu des résolutions supplémentaires.

Monsieur Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, estime que la motion des centres cantonaux est importante pour la suite du travail du Conseil synodal et désire qu'elle soit abordée ce jour.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, vu l'heure, craint que si le débat est ouvert sur le rapport n° 3 maintenant, il ne soit pas possible de le traiter entièrement, vu le nombre d'amendements. Il propose donc qu'une séance de relevée soit agendée afin de ne pas surcharger l'ordre du jour en décembre et que les motions soient traitées ce jour.

Le président précise que le Synode peut décider de l'ordre du jour.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, est de l'avis du pasteur Baker, car le débat suivant promet des prises de positions fournies.

Le président propose de traiter les motions ce jour et de reporter la suite de l'ordre du jour lors d'une séance de relevée le 1^{er} septembre prochain. Il procède au vote du changement de l'ordre du jour.

Au vote, le Synode accepte de traiter les motions ce jour et de poursuivre l'ordre du jour dans une séance de relevée le 1^{er} septembre prochain à une très grande majorité.

Le président passe à la motion du Joran

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, rappelle qu'en juin 2009, les députés ont discuté, puis finalement pris acte de la planification financière proposée par le Conseil synodal, en marge de son programme de législature. Cette planification financière a été très appréciée, car elle

permet de voir au-delà d'un budget annuel et d'orienter les tâches de l'EREN par un choix conscient des missions à conduire, à reporter à des jours meilleurs, voire à abandonner.

Par contre, elle n'était pas sur une mise à profit exhaustive des moyens à disposition de l'EREN, car elle n'intégrait pas les ressources dont disposent les paroisses.

A l'heure où chaque franc compte, la paroisse du Joran estime qu'il est juste et nécessaire d'obtenir une vision complète des moyens dont l'EREN pourrait bénéficier. Solliciter une contribution plus importante de la part de l'Etat ou des Communes n'est pas envisageable sans mettre sur la table tout ce dont l'Eglise dispose. Le but de la motion est de faire toute la lumière sur les ressources à disposition, non de juger prématurément de l'affectation de ces dernières. C'est pourquoi les motionnaires proposent aux députés la motion suivante:

Le Synode demande au Conseil synodal

- d'effectuer le recensement et la consolidation de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses.

- de compléter la planification financière discutée le 10 juin 2009 par des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir.

- de présenter cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclage des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2010.

Il insiste donc sur le fait que, présenter n'importe quelle demande financière à un financeur, c'est faire preuve d'honnêteté à son endroit. Si l'Eglise demande à l'Etat, par exemple, de maintenir sa contribution, en continuant de présenter des comptes à hauteur de 9 millions de charges, alors qu'elle dispose objectivement de beaucoup plus, ne sera pas crédible à terme. C'est pourquoi la paroisse du Joran met une certaine gravité derrière ses propos.

Le président précise la procédure des motions et ouvre la discussion.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, estime qu'il y a effectivement quelque chose à faire. Toutefois, s'il s'agit seulement d'un report des charges vis-à-vis des communes, comme l'Etat à tendance à le faire, il doute que la paroisse du Val-de-Travers soit d'accord!

M. Jacques Bannwart, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, trouve qu'un inventaire clair est une bonne idée, une première étape; ensuite il sera possible d'une mise en œuvre, d'un éventuel report de charges, mais cela serait une seconde étape!

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, rappelle qu'il n'y a aucun désir de report de charges, même dans la pensée la plus profonde et la plus tordue du Joran! Il demande si décembre 2010 est envisageable.

La discussion montre que décembre 2011 est retenu comme délai.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise qu'il y a deux aspects dans cette motion : celui de la transparence et celui d'une mise en commun. Dans le canton de Berne, les comptes des paroisses sont publics et il y a une péréquation qui fonctionne.

Concernant la proposition d'intégrer ces chiffres à la planification financière, il faut se rendre compte qu'une telle décision aurait des

conséquences assez importantes. Premièrement, implicitement, on met à nu des potentiels de solidarité. Deuxièmement, il y a une délégation de compétence des paroisses en direction du Synode. Troisièmement, c'est une charge de travail supplémentaire. La planification, à elle seule, a déjà engendré une charge de travail importante. La comptable rattrape encore aujourd'hui le retard qu'elle a pris au moment de faire cette planification. Il a fallu coordonner tous les chiffres des départements, les ajuster lorsque le résultat ne jouait pas. A l'avenir, il est demandé un même travail entre toutes les paroisses, dont chacune a un Conseil paroissial à consulter. Il précise qu'il n'a rien contre le travail, mais cela signifie qu'il faudra des ressources.

Le président procède au vote

Au vote la motion de la paroisse du Joran est transmise au Conseil synodal par 20 voies contre 13 et 10 abstentions et a la teneur suivante:

Le Synode demande au Conseil synodal

- **d'effectuer le recensement et la consolidation de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses.**
- **de compléter la planification financière discutée le 10 juin 2009 par des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir.**
- **de présenter cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclage des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2011.**

Le président passe à la résolution des Centres cantonaux.

Le Synode charge le Conseil synodal de lui faire une proposition pour avril 2011 (dernière session de cette législature) quant à une députation au Synode des permanents (ministres ou laïcs) des postes cantonaux.

M. Gérard Berney, Centre cantonal Aumôneries, précise que lors de la session du 11 juin 2008 le Synode renonçait à la structure en Centres cantonaux et a décidé de confier les tâches des Centres cantonaux, du Conseil Terre Nouvelle et de la Commission de musique et liturgie à des Services cantonaux placés sous la responsabilité du Conseil synodal. En acceptant cette résolution, le Synode - sans que cela soit expressément stipulé - supprimait donc la députation des Centres cantonaux au Synode, députation statutaire selon l'article 27 du règlement général et en rendait, par là même, caduque l'article 32.

Dès la mise en place des Services cantonaux - ce qui impliquera donc la suppression des centres cantonaux et de leur conseil respectif - les permanents qui assument sur le terrain les missions confiées, missions au service et au nom des paroisses, ne seront plus représentés au Synode.

Ainsi la voix de près d'un tiers des postes attribués ne pourra plus être entendue dans les débats synodaux, sinon par l'intermédiaire du Conseil synodal, qui sera le seul garant des missions confiées. Les permanents, à qui a été confié tout un volet de la mission de l'Eglise, largement privilégiés dans les sondages faits auprès de la population, semblent ainsi évincés du débat synodal démocratique. Dit autrement, une large part des bénéficiaires de l'offre des services cantonaux n'aura plus de représentants au Synode.

Dans "Visions prospectives II", le Conseil synodal précise, sous les conseils de la CEG, que "les Centres cantonaux actuels sont dans une situation institutionnelle qui n'est plus tenable. (...) Les services cantonaux ne sont plus au même plan que les paroisses, ce qui implique

qu'il n'y a plus de représentation directe des organes cantonaux au Synode. Ce choix se justifie par le fait que le Synode ne peut être composé que de députés élus par l'Assemblée générale de l'Eglise".

Bien conscients que les permanents des services cantonaux ne sont pas, à l'instar de ceux des paroisses, élus par l'assemblée paroissiale, mais par le Conseil synodal, la question de leur députation au Synode doit pourtant être débattue selon les signataires, malgré l'incompatibilité structurelle / juridique qu'elle semble poser. C'est la raison de la motion proposée.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, rappelle que cette discussion a déjà été débattue au Synode, qui avait décidé de ne pas permettre la députation des Centres cantonaux. L'intention de la motion est de revenir sur une décision du Synode, ce qui est tout à fait possible. Derrière cette motion se trouve la question de savoir ce qu'est le Synode. Le Synode est d'abord un législatif composé de députés qui représentent des personnes qui constituent l'Eglise. Les députés représentent donc les membres d'une paroisse, il n'est d'ailleurs possible d'être membre de l'Eglise qu'en faisant partie d'une paroisse. Il est donc logique, d'un point de vue démocratique, que les membres soient élus et envoyés par les membres de l'Eglise.

L'autre élément est la cohérence d'organisation. Si l'on confie la responsabilité d'une mission à un organe, en l'occurrence, la responsabilité des Centres cantonaux au Conseil synodal, c'est l'organe responsable qui rend compte de l'activité. Il appartient donc au Conseil synodal de rendre compte de l'activité des services cantonaux liés à sa responsabilité. Si le Synode n'est pas content de ce qui se passe dans les Services cantonaux, il peut le dire au Conseil synodal. C'est exact de dire que le Conseil synodal sera le seul garant des missions confiées aux Services cantonaux. Confier une responsabilité à un organe, c'est lui demander d'en être le garant.

Le pasteur Bader précise que le rôle des députés, et en particulier d'éventuels députés des Services cantonaux, n'est pas de représenter les bénéficiaires des Services de l'Eglise. C'est une vision faussée du Synode et de ses députés. Ces derniers ne représentent pas les bénéficiaires de leurs propres activités paroissiales, mais les membres de l'Eglise. L'incompatibilité n'est pas seulement juridique ou structurelle. L'idée d'avoir des députés issus des Services cantonaux mettrait le Synode dans une situation impossible du point de vue de la gestion des missions confiées au Conseil synodal.

Le Conseil synodal estime que l'idée d'ouvrir à nouveau la discussion sur ce sujet est inutile, même si le texte de la motion est ouvert. Il est clair que lorsque le Conseil synodal présentera la structure des Services cantonaux, il y reparlera du rôle des permanents. Un dernier point, le risque encouru est que les permanents des Centres cantonaux ne représentent que leurs propres activités. Dans un législatif, jamais un député ne représente son activité, il représente des personnes qui l'ont élu.

Le Conseil synodal recommande au Synode de ne pas accepter cette motion.

Le président procède au vote.

Au vote, la motion est refusée par une large majorité.

Le président propose de prendre la dernière motion de la paroisse du Joran

Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier la possibilité d'un engagement explicite du Conseil synodal dans le débat public lors de votations populaires impliquant des enjeux éthiques et théologiques et lors d'évènements interpellant l'opinion publique.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, lit le titre de cette motion "Pour une Eglise qui soit une force de proposition dans la société et participe au débat public en mettant en évidence les enjeux éthiques et théologiques des différents points de vue". En revanche, le fondement de cette motion se base sur l'art. 10 de la Constitution: "L'Eglise affirme que la souveraineté de Dieu en Jésus-Christ s'exerce non seulement sur la vie individuelle et privée, mais aussi sur la vie culturelle, sociale, économique et politique".

Conformément à sa Constitution, l'EREN se doit de rester une force de proposition dans les différents débats de société, sous peine d'insignifiance. Elle a pour mission de clarifier les présupposés et enjeux théologiques et éthiques lors d'objets soumis en votations populaires ou d'événements interpellant l'opinion publique.

M. Allisson poursuit en donnant des exemples dans lesquels l'Eglise a manqué à sa mission, ou s'est tue:

- Refus de permis humanitaires à des Iraquiens, pour la plupart chrétiens. L'EREN n'a pas réagi!

- Crise alimentaire: la crise alimentaire a été mise sous silence par la crise financière. Silence de l'EREN.

- Créativisme. L'EREN aurait pu rappeler l'attachement des réformés à une démarche "sceptique", qui n'est pas teintée d'à priori pour situer la religion face à la démarche scientifique.

- Laïcité de l'Etat et égalité hommes-femmes. Avec la méfiance qui augmente envers les religions souvent jugées rétrogrades, voire nuisibles et dangereuses, l'EREN pourrait réaffirmer les fondements de la laïcité et du rapport original des Eglises reconnues et de l'Etat en Suisse, ainsi que la place des femmes en son sein.

Pratiquement, le Conseil synodal pourrait relayer dans les médias du Canton les prises de position de la FEPS et s'appuyer sur celles des Eglises romandes pour ne pas faire le travail à double.

En raison de ces éléments, la paroisse du Joran propose cette motion.

La pasteure Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, à titre personnel, entend souvent des personnes lui demander ce que l'EREN pense, typiquement lors de la votation sur les minarets. Elle pense qu'une interpellation claire aux paroisses, dans la VP par exemple, qui pourrait être un relais du Conseil synodal pour les prises de positions, serait la bienvenue.

La pasteure Esther Berger, paroisse La Chaux-de-Fonds, à titre personnel, précise qu'elle a un problème avec l'argument que l'avis du Conseil synodal est l'avis de l'EREN. Cela lui paraît très catholique comme image, qu'un homme seul représente l'avis de l'EREN. Cela ne lui pose pas de problème si le Conseil synodal donne son avis personnel.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que l'EREN a, dans son histoire, établi une liste de critères pour ses prises de positions. Il précise que la réalité est un peu plus compliquée que dans la brève explication qui a été donnée. En effet, l'EREN travaille avec des partenaires. Les Eglises chrétiennes ont plus de crédibilité lorsqu'elles ont une position commune, et en même temps, sur beaucoup de sujets, l'EREN se différencie de l'Eglise catholique romaine. A quelle occasion l'EREN parle en son nom propre ou fait valoir une voie chrétienne? Il entend et accepte un bout de la critique des silences du Conseil synodal. Par contre, il précise que la VP n'est pas le relais du Conseil synodal, mais a une liberté rédactionnelle. Certes, il y a une page du Conseil synodal dans laquelle il est arrivé d'exprimer des opinions de ce type.

Par ailleurs, selon ses compétences, le Conseil synodal représente l'EREN, parle au nom de l'EREN. Il est possible de ne pas être du même avis, ni qu'il a toujours raison. Le Conseil synodal est favorable à se voir confier ce travail, car il estime qu'il est temps d'entrer dans une réflexion.

Le président procède au vote

Au vote la motion de la paroisse du Joran est acceptée à une large majorité.

Le président remercie chaque député de sa présence et de son engagement, il est heureux d'un débat fourni.

Les points suivants seront traités lors de la séance de relevée le 1^{er} septembre prochain

10. Rapport n°3 du Conseil synodal concernant l'amélioration de la politique des ressources humaines et les mises à jour du Règlement général y relatives
11. Rapport n°4 du Conseil synodal concernant les relations avec le Louverain
12. Rapport d'information n° 5 du Conseil synodal concernant le niveau de sécurité des investissements financiers de la Caisse centrale
13. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés.

Sœur Pascale, communauté de Grandchamp clôt par la prière.

Le président clôt la séance, il est 17h16

Le procès-verbal a été rédigé par Mmes Florence Droz et Lisette Misteli-Safraoui, secrétaires administratives du Synode et relu par Mme Danièle Rinaldi, secrétaire du Bureau du Synode.